



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cimetières militaires

Question écrite n° 73972

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le projet de construction du troisième aéroport de Paris à Chaulnes. La création de cet aéroport, dans la Somme, nécessiterait de déplacer des cimetières et des carrés militaires où sont enterrés 47 000 soldats français, britanniques et allemands. Il serait inacceptable que ces cimetières soient détruits et transférés en d'autres lieux. Tous les anciens combattants, profondément choqués, souhaitent que ce projet soit purement et simplement annulé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour préserver ces lieux et respecter la mémoire des soldats qui y reposent.

Texte de la réponse

Le gouvernement français est très sensible à la préservation de la mémoire des guerres mondiales et au respect du souvenir des soldats morts pour leur patrie en sol étranger, comme il respecte profondément les lieux de sépultures nationaux. Il a pris, le 15 novembre dernier, la décision d'engager le processus visant à construire un nouvel aéroport pour la desserte du grand bassin parisien, dans un secteur autour de Chaulnes, dans la Somme, pour une mise en service à l'horizon 2012-2015. Le périmètre exact d'implantation de l'aéroport n'est pas encore précisément délimité ; il doit être optimisé au regard de nombreuses contraintes, notamment de la navigation aérienne et des critères environnementaux. L'implantation précise, qui se situera dans un rayon de moins de 10 km autour de Chaulnes, devra en effet préserver le maximum de constructions existantes et générer le moins de nuisances sonores possible pour les riverains proches ou lointains. Les études sont en cours afin de préciser cette localisation optimale, qui sera définie en deux étapes. Le périmètre d'étude a été délimité le 22 février dernier : il s'agit d'une surface de 10 354 hectares située au sud de Chaulnes et à l'intérieur de laquelle seront choisis les 3 500 hectares nécessaires au futur aéroport. Puis les études techniques permettront de proposer une localisation précise et un avant-projet d'aéroport au début 2003. Ces propositions seront discutées au cours d'un débat public qui devrait se situer au printemps 2003, permettant au Gouvernement de prendre une décision définitive de localisation avant la fin de cette même année. Parmi les contraintes à prendre en compte dans le projet, la présence de lieux de mémoire est particulièrement forte sur ce territoire, en raison des conflits qui s'y sont déroulés, tout particulièrement lors des batailles de la Somme, dont celle de 1916 a été la plus meurtrière. Des cimetières et nécropoles, français et étrangers, peuvent se trouver sur le territoire concerné par le futur aéroport. Lors du débat public qui s'est déroulé d'avril à octobre 2001 pour éclairer le choix de la région la plus favorable à l'implantation de l'aéroport, la présence de cimetières militaires a provoqué l'émotion du monde combattant, tant en France qu'à l'étranger et plus particulièrement dans les pays du Commonwealth. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants partage cette émotion. Les analyses en cours pour rechercher la meilleure localisation s'attacheront à la sauvegarde et à la prise en compte de ces lieux du souvenir. D'ailleurs, un groupe de travail composé de représentants du Souvenir français et des principales associations d'anciens combattants a été mis en place par le secrétaire d'Etat qui est très attaché au devoir de mémoire dont il est le garant. Ce groupe a pour mission de veiller à ce que le respect des sépultures soit pris en considération dans le développement du projet et se trouve ainsi

associé, dans un souci de transparence, à toutes les étapes préparatoires. Parallèlement le secrétaire d'Etat a engagé une concertation permanente avec les pays concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73972

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1349

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2350